

## COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2023

**Présents :** M Laurent MICHON, Adjoint délégué aux affaires sociales, aux personnes âgées, au handicap et à la mobilité ; Mme Sophie BLACHERE, Adjointe déléguée aux finances, au numérique et au patrimoine ; M. Abdelaziz TAKI, Conseiller municipal délégué au projet de lycée d'enseignement général ; M. Jean-François ROUSSOT, CARPA ; Mme Laurence TACHON, CARPA ; Mme Évelyne CIVADE, Accueil des villes françaises ; M. Pascal DESFRAY, Directeur délégué au patrimoine; M. Gilles BARDIN, Responsable Bureau d'Études ; Mme Morgane GRAND, Chargée de mission au Bureau d'études ; Mme Camille BIRK, Responsable voirie ; Mme Hélène DRYKONINGEN, Secrétariat de la Commission.

**Excusés :** Mme Évelyne GOYER, Adjointe déléguée à la santé et aux réseaux de soins (pouvoir à M. MICHON) ; Mme Hamza HAMZAOUI, Adjointe déléguée aux animations, aux manifestations et à la convivialité; M. Nicolas JUENET, Conseiller municipal (pouvoir à M. ROUSSOT) ; Mme Annie BRIFFARD, La Passerelle (pouvoir à Mme TACHON); Mme Monique DE SAINT JEAN, Association des clubs de retraités de Caluire et Cuire M. Alexandre COLIN, Président de l'association d'entreprises PERICA ; M. Sam LEBAQ, Président de l'Union des Commerçants du Bourg Centre.

I. Bâtiments publics : réalisation et perspectives.....	2
I.1. Réalisé 2023.....	2
I.2. Diagnostics et études 2023 :.....	2
I.3. Livraisons 2024.....	3
II. IOP : réalisations et perspectives.....	3
III. Les ERP privés.....	4
IV. Échanges et questions diverses.....	4

La réunion se tient dans les locaux rénovés de l'école maternelle Berthie Albrecht, rue de l'Oratoire, dans la nouvelle salle d'activités à l'étage. La réhabilitation de l'établissement s'est achevée en novembre 2023. La réunion a débuté par une visite complète de l'établissement et un test grandeur nature sur l'accessibilité des bâtiments et des extérieurs.

Avec 6 membres de la Commission Communale d'Accessibilité présents et 3 représentés sur 14, le quorum est atteint.

Le Compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2022 est mis au vote par M MICHON et approuvé à l'unanimité. Il est mis en ligne sur le site internet de la Ville à la rubrique « accessibilité » dans un format .pdf accessible aux malvoyants par les logiciels dédiés.

Pour mémoire, la Ville est propriétaire de 51 ERP, dont la mise en accessibilité et la rénovation globale (isolation, sécurité, accessibilité) était planifiée jusqu'en 2025 dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'Investissement.

Lors de la réunion de 2022, suite au souhait de M ROUSSOT en 2021, le niveau d'avancement de l'Ad'AP a été présenté. Face aux différentes contraintes qui se sont présentées, une mise à jour a été proposée, qui prolonge la planification des travaux jusqu'en 2030.

En août 2023, la Ville a écrit au Préfet pour l'informer du recalage de l'Ad'AP et faire connaître les éléments justifiant ce glissement du calendrier. La Ville n'a pas encore reçu de réponse..  
La Ville poursuit les travaux de mise en accessibilité de ses ERP et IOP.

## I. BÂTIMENTS PUBLICS : RÉALISATION ET PERSPECTIVES

### I.1. Réalisé 2023

#### L'école maternelle Berthie Albrecht.

Les travaux de mise en accessibilité et d'extension ont été réalisés de juillet 2022 à novembre 2023 pour un montant de 4 millions d'euros.

Les enfants ont été accueillis dans le bâtiment mixte de l'école de Montessuy durant toute l'année scolaire 2022-2023. Des navettes en autocar ont été organisées entre les deux groupes scolaires pour éviter l'impact sur l'organisation des familles.

En 2024, des travaux de voirie permettront de raccorder l'établissement au chauffage urbain. Le réaménagement de la voirie sera étudié à l'issue de ces travaux et notamment la possibilité d'un emplacement pour une place de stationnement PMR.

#### Une rampe d'accès à la terrasse du FCL

Bien que ne faisant pas partie de l'Ad'AP initial cette réalisation a pour objet la mise en accessibilité de la terrasse des arts martiaux sise au 1er l'étage réalisée en 2022.

#### Les sites ne figurant pas dans l'Ad'AP

En plus des sites figurant dans l'Ad'AP, la Ville prend également en compte les nouveaux projets qu'elle développe ou accompagne sur son territoire.

Ainsi ont été mis en accessibilité :

- la maison médicale du carré de Montessuy
- le point info Ville de la Grande rue de Saint Clair
- prochainement un nouveau cabinet médical situé la Place Christophe Colomb à Saint Clair.

### I.2. Diagnostics et études 2023 :

#### Établissements scolaires

Des diagnostics ont été réalisés en 2023, qui doivent se poursuivre en 2024 sur

- L'école primaire Berthie Albrecht
- L'école maternelle Jean Jaurès
- Le groupe scolaire Ampère
- Le groupe scolaire Édouard Herriot

#### Signalétique

- Signalisation Hôtel de Ville
- Signalisation CCAS
- Signalisation Médiathèque Bernard Pivot

Les études ont été réalisées avec l'assistance du cabinet spécialisé en accessibilité CARPAccess. Le projet élaboré définit 4 parcours, 7 totems et un balisage orientant le visiteur depuis la voirie, parkings & arrêts de bus. Un code couleurs offrant le contraste nécessaire est repris sur la signalétique totems et panneaux. Le projet pourra évoluer selon les évolutions d'affectation pouvant intervenir au sein du bâtiment.

## Églises

3 églises ont fait chacune l'objet d'une étude approfondie en 2023

- Saint Clair : reprise du parvis pour parvenir à l'entrée
- Saint Romain : projet d'aménagement latéral incluant les toilettes et le local des cantonniers
- Immaculée conception : reprise de l'accès à la sacristie

## Groupe scolaire Jules Verne, Caluire jeunes & École de musique

La Ville a saisi l'opportunité d'acquérir les anciens bâtiments du collège Lassagne auprès de la Métropole, pour étudier le transfert du groupe scolaire Jules Verne, de l'école de musique et du CLSH (centre de Loisirs sans Hébergement) Caluire jeunes.

La Maîtrise d'ouvrage de cette très importante opération a été déléguée à une Société Publique Locale, la SPL OSER dont la ville est actionnaire, elle est spécialisée dans la réhabilitation de bâtiments publics et tout particulièrement dans la rénovation énergétique.

Les premières études ont été réalisées, un cahier des charges défini.

Trois groupements d'entreprises ont été retenus et restent en compétition . Le choix sera arrêté en 2024.

### **I.3. Livraisons prévisionnelles 2024**

#### Maison de quartier des hauts de Cuire.

Elle sera composée de 3 salles polyvalentes de 84 m<sup>2</sup> à 106 m<sup>2</sup> au rez de chaussée du programme immobilier « EKLA » situé entre le boulevard des canuts et la rue Coste.

Ce projet comprend une traboule entre la rue Coste et le boulevard des Canuts, publique et accessible.

#### La crèche Boules de Gones

Ses activités seront transférées vers la crèche Babilou, en cours de construction, où la Ville a réservé des berceaux.

## **II. IOP : RÉALISATIONS ET PERSPECTIVES**

### Cours école primaire & maternelle Ampère.

A l'occasion de la dés-imperméabilisation de la cour de l'école Ampère les circulations accessibles aux handicapés moteur ont été développées et facilitent leurs déplacements.

### Cimetière

Depuis plusieurs années, la Ville réalise des mise en accessibilité des bornes à eau du cimetière. En 2023, les dernières ont été aménagées.

Monsieur ROUSSOT demande à ce que ce soit complété par la mise en accessibilité des espaces d'accueil et des revêtements de sol vers l'entrée, après le portail. Le revêtement en pavés rend difficile la circulation des fauteuils roulants sur une dizaine de mètres.

La Ville s'engage à faire reprendre le revêtement concerné par un matériau adapté afin d'éradiquer ce problème.

### Square Geneviève de Gaulle Anthonioz, rue Lucien Maître

Il s'agit d'un nouveau square aménagé face à l'école Pierre et Marie Curie. Le terrain a été remanié pour permettre, malgré un fort différentiel de niveau, un accès adapté depuis la rue jusqu'aux bancs et les jeux, tant pour les enfants que les accompagnants.

Le skate parc

La Ville a étudié l'aménagement d'un skate parc sur le parc des Berges, le long du Rhône en contrebas de la passerelle de la Paix.

Le site et les équipements seront accessibles aux handicapés moteurs tant pour les accompagnants que pour les pratiquants.

### **III. LES ERP PRIVÉS**

En 2023, 14 demandes d'autorisations de travaux comportant un volet de mise en accessibilité dans un ERP ont été déposées auprès des services de la Ville et de la Préfecture, dont 11 concernent des établissements privés.

Le rythme de mise en accessibilité des ERP privés reste lent, et très concrètement lié aux changements d'exploitants des locaux.

### **IV. ÉCHANGES ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MICHON signale l'organisation par la Ville d'une consultation ciblée sur le handicap qui a eu lieu en novembre. Celle-ci avait pour objet de solliciter les personnes en situation de handicap pour connaître leurs difficultés, leurs besoins, leurs souhaits. L'analyse des réponses doit déboucher en 2025 sur un plan d'actions pour l'inclusion.

Par ailleurs, la Ville souscrit depuis 2023 à l'application ACCEO, qui permet aux personnes sourdes et malentendantes d'être accueillies de manière adaptée, sur tous les sites de la Ville et par téléphone.

Mme TACHON et M ROUSSOT sont sensibles aux arguments de Mme BLACHERE, qui explique le décalage du planning de l'Ad'Ap.

Ils reconnaissent la transparence dont fait preuve la Ville, et sa constance dans la poursuite de l'atteinte des objectifs de la stratégie patrimoniale respectueuse des deniers publics.

En effet la stratégie intègre la mise en accessibilité mais également toutes les mises aux normes dont le décret tertiaire, pour aboutir à une réhabilitation globale des bâtiments concernés.

Il suggère que la Ville sollicite officiellement un délai supplémentaire auprès de la préfecture, avant l'échéance de l'Ad'AP' de 2025, afin de ne pas être en infraction. Cependant, il indique que ce délai pourrait être accordé pour 1 à 3 ans, mais pas 5 ans.

Il est suggéré d'ajouter une place PMR à proximité du cabinet médical prévu au début de la Grande rue de Saint Clair.

Enfin, M ROUSSOT signale que la nouvelle pizzeria « Bella Vista » récemment ouverte au 4 quai Clemenceau, bénéficiant d'un permis de construire n'est pas accessible. L'ascenseur prévu pour accéder au restaurant n'est pas installé.

Cela aurait du justifier un refus d'ouverture, mais s'agissant d'un ERP de 5ème catégorie, la Ville ne réalise pas de visite.

L'entreprise nous a informé que l'ascenseur devrait être installé mi février 2024. Les services municipaux ont suivi cette affaire et se sont fait confirmer l'installation du matériel début avril 2024.